



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 51773

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur un fait récurrent : à chaque rentrée scolaire, dans les lycées de Seine Saint-Denis, le nombre de places en filières professionnelles reste très insuffisant au regard des demandes des jeunes Séquano-Dyonisiens à la sortie des classes de troisième. Trop de jeunes sont contraints à la réorientation ou au redoublement, pour éviter la rupture scolaire, et ainsi conserver leur place dans le système éducatif français. Il est anormal que l'inspection académique n'hésite pas à suggérer aux jeunes concernés d'avoir recours à une scolarité privée. Le plan de cohésion sociale a, dans ses volets « Emploi » et « Egalité des chances », l'ambition de venir en aide à 150 000 jeunes sortant, chaque année, du système éducatif sans diplôme, et 60 000 sans aucune qualification. Pourquoi attendre qu'ils se trouvent dans une telle situation ? Elle lui demande quels moyens significatifs il compte mettre en oeuvre pour permettre la poursuite des études en fin de troisième, une étape charnière pour l'avenir social et professionnel de chaque jeune.

Texte de la réponse

La valorisation des filières technologiques et professionnelles constitue l'un des leviers de l'élévation du niveau de formation et de qualification des jeunes. C'est l'un des enjeux sur lesquels le projet de loi sur l'école s'efforcera d'apporter des propositions d'évolution. Il convient d'abord que l'orientation vers ces formations soit plus positive qu'elle ne l'est souvent, notamment en fin de 3e et mieux répartie entre les différentes spécialités de formation, compte tenu des besoins du monde professionnel. L'information des jeunes au collège sur le monde du travail constitue dans cette optique une priorité : c'est l'objet notamment d'une disposition nouvelle qui sera introduite dès la rentrée 2005 en classe de 3e - la possibilité pour les élèves, quel que soit leur profil, de prendre un enseignement optionnel de trois heures de « découverte professionnelle » qui sera axé sur les métiers, leur organisation, leurs débouchés, les voies de formation qui y conduisent, sous statut scolaire ou en apprentissage. L'adaptation des contenus des formations et des diplômes à l'évolution des besoins de qualification constitue une autre nécessité. Ce travail conduit en liaison avec les professions dans le cadre des CPC, sera renforcé pour actualiser les contenus des diplômes professionnels (CAP, BEP, BAC professionnel). Enfin, il convient également d'améliorer la procédure d'orientation et d'affectation des élèves dans les formations professionnelles de BEP et CAP en fin de 3e.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51773

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9126

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 105